



---

---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

---

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-QUATRIÈME LÉGISLATURE

Projet de loi 216  
(Privé)

## **Loi concernant la municipalité de Grande-Île**

---

---

### **Présentation**

Présenté par  
M. Serge Marcil  
Député de Salaberry-Soulanges

---

Éditeur officiel du Québec  
1992

# Projet de loi 216

(Privé)

## Loi concernant la municipalité de Grande-Île

ATTENDU qu'il y a lieu de valider la taxe d'affaires imposée et prélevée par la municipalité au cours des exercices financiers 1987, 1988 et 1989;

LE PARLEMENT DU QUÉBEC DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

**1.** La taxe d'affaires imposée et prélevée par la municipalité de Grande-Île au cours des exercices financiers 1987, 1988 et 1989 est déclarée valide.

**2.** L'article 1 n'affecte pas une cause pendante, une décision ou un jugement rendu au 2 avril 1991.

**3.** La présente loi entre en vigueur le (*indiquez ici la date de la sanction de la présente loi*).